

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00

Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00

Réclames 0 fr. 50

Faits divers 1 fr. 00

Saint-Pierre et Terre-Neuve

Nous avons eu, la semaine dernière, l'honneur de voir le "Brilliant", battant pavillon du Commodore anglais des eaux terre-neuviennes, mouiller et séjourner, dans notre rade, à côté de notre vaisseau Amiral le "Kléber" et du "d'Estrées".

A en juger par les marques extérieures de la cordiale sympathie qui semble exister tant entre les officiers qu'entre les marins anglais et français, on pourrait croire que les deux colonies de Terre-Neuve et de St-Pierre vont enfin se jeter dans les bras l'une de l'autre et mettre un terme aux dissensions qui les séparent depuis longtemps sur le terrain-économique, surtout depuis bientôt un quart de siècle; mais il n'en est rien, et bien naïfs seraient ceux qui se laisseraient prendre à toutes ces démonstrations de bonne entente et d'amitié que l'Angleterre et la France ne cessent de se prodiguer un peu partout, elles ne sauraient changer en rien le vieil état de choses de leurs deux colonies rivales de l'Amérique du Nord.

La Colonie de Terre-Neuve, surtout, est trop jalouse de ses intérêts, trop résolue à poursuivre jusqu'au bout notre raine, pour consentir à un rapprochement ou même à une simple détente dans ses rapports avec nous.

Il fût cependant un temps où nous eussions pu l'espérer.

C'était le lendemain de la signature de l'Entente Cordiale entre les deux grandes puissances métropolitaines, quelques jours après la cession et l'abandon de nos droits sur le French-Shore. Terre-Neuve, alors, était tout à la joie et semblait enfin disposée à faire quelques concessions en retour

des avantages qui venaient de lui être accordés à nos dépens.

C'était donc le moment, ou jamais, de tenter un rapprochement entre les deux colonies. Notre ancien gouverneur, Monsieur Angoulvant, qui était un fin et habile diplomate, le comprit et n'hésita pas à faire toutes les démarches possibles pour atteindre ce but. On sait aujourd'hui ce qu'il en est résulté; mais si M. Angoulvant n'a pas réussi, nous avons plus d'une raison de croire que d'autres ne réussiront pas davantage, et toutes les bassesses qu'on pourra faire désormais, dans ce but, ne sauraient avoir d'autre résultat que de permettre à nos rusés adversaires de Terre-Neuve de mieux dissimuler, sous d'hypocrites et fallacieuses promesses, leur dessein bien arrêté de nous écorcher tout vivants. Mais ils n'y réussiront pas et y laisseront eux-mêmes quelques plumes.

Nous avons déjà dit un mot des démarches faites, tout récemment, auprès du Gouvernement Britannique, par le premier ministre de Terre-Neuve pour qu'à l'exemple de celle-ci, la colonie anglaise du Canada soit elle-même autorisée à édicter une nouvelle loi draconienne contre nous.

Le comité central des Armateurs de France qui, comme nous, a peu de confiance dans l'Entente Cordiale, a adressé, à ce sujet, à M. le Ministre des Colonies, la lettre suivante que nous faisons un devoir de reproduire.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que les armateurs Français à la pêche ont signalé à notre Comité, l'intervention faite par Sir Robert Bond, premier Ministre de Terre-Neuve, à la conférence des Premiers Ministres Coloniaux de Londres, au sujet des pêcheries de

Terre-Neuve.

Vous savez certainement, Monsieur le Ministre, le dommage profond causé à nos pêcheurs de Terre-Neuve par l'abandon de nos droits sur la côte Terre-neuvienne, abandon duquel a résulté pour nos pêcheurs un préjudice très considérable, ceux-ci ne pouvant plus avoir l'appât que le Gouvernement colonial de Terre-Neuve ne leur cédait, depuis plusieurs années, qu'avec des restrictions de plus en plus grandes.

Appuyé par la dernière convention franco-anglaise, le Gouvernement de Terre-Neuve a pu arriver à une presque totale prohibition de l'exportation de l'appât, et il en est résulté que la Colonie de St-Pierre et Miquelon, qui armait régulièrement chaque année, depuis une très longue période, de 200 à 230 goëlettes, n'a armé cette année que 70 goëlettes de pêche et que, d'après les renseignements certains que le Comité possède, ce chiffre sera encore diminué pour la campagne prochaine.

L'état de crise de notre Colonie de St-Pierre et Miquelon est d'ailleurs un fait certain qu'il est inutile de prouver.

Le Gouvernement de Terre-Neuve ne se contente pas de ce qu'il a obtenu par la dernière Convention Franco-Anglaise. Il veut encore repousser les derniers droits que des pêcheurs étrangers ont de venir acheter la boîte sur la côte de cette Ile; il veut avoir le droit de faire tels règlements de police qui lui semblent bons et que ces règlements de police soient applicables aussi bien aux étrangers qu'à ses nationaux.

Notre position dans cette dernière question est meilleure, car nous nous trouvons placés dans le même cas que les pêcheurs Américains et c'est même contre les pêcheurs Américains, qui usent davantage que les nôtres des derniers droits qu'ils ont eux aussi, sur la côte de Terre-Neuve, que

l'animosité des Terre-neuviens se fait jour actuellement.

Comme contraste de cette animosité, nous devons vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que la Colonie Anglaise voisine du Canada, qui n'avait cependant aucune obligation par traité vis-à-vis de nous, continue à nous fournir l'appât dont nous avons besoin, sans aucune entrave et exactement comme elle l'a fait de tout temps; nous venons surtout vous faire remarquer que, si devant les suggestions de Terre-Neuve, la colonie du Canada édictait à son tour des prohibitions, la colonie Française de St-Pierre et Miquelon serait par le fait même complètement ruinée et complètement désertée.

D'après les renseignements que nous avons reçus de Londres, la Conférence des Premiers Ministres Coloniaux n'aurait pas appuyé avec beaucoup d'enthousiasme, la requête de Sir Robert Bond, mais la question est si grave pour nos pêcheurs que nous venons vous prier, Monsieur le Ministre, de faire une démarche officielle, auprès du Gouvernement Impérial Britannique pour lui rappeler les concessions très grandes que nous avons déjà consenties, dans la dernière convention Franco-Anglaise, et l'impossibilité qu'il y aurait pour nous d'abandonner, ou même de négliger, un seul des droits qui restent à nos pêcheurs.

Veuillez agréer, etc...

Nous voulons espérer, avec le Comité Central des armateurs de France, que jamais semblable autorisation ne sera accordée à la Colonie Canadienne, mais il n'en est pas moins évident que, tant que le Gouvernement Britannique ne nous aura pas donné d'autres gages que des marques extérieures de sympathie plus ou moins sincère, nous devons nous tenir sur la réserve et éviter de prendre un semblant d'entente pour une réalité.

L'Œuvre de mer à "terre"

Dans notre numéro du 29 juin, à propos de la mort de Mgr Tibéri, nous avons dit un mot de l'Œuvre de mer "à terre" et manifesté notre intention de revenir bientôt sur ce sujet.

Ce que nous avons dit n'a pas été du goût de tout le monde, paraît-il, car M. l'abbé Benoit a cru devoir prendre la "Vigie" vivement à partie, en public, à la suite d'une soirée récréative donnée à la maison « de l'Œuvre de mer », dimanche soir, le 30 juin.

Nous pourrions, comme c'est notre droit,

lui répondre du tact au tact et lui faire peut-être regretter des attaques que rien ne justifiait, puisque nous ne l'avions pas mis en cause: il aurait mieux fait de se faire et, en tout cas, *il fera bien de ne pas recommencer.*

Il peut se faire que lui et d'autres aient une opinion toute différente de la nôtre, au sujet de l'œuvre de mer "à terre", dont il est le Directeur depuis ce printemps; mais nous avons, nous aussi, quelque peu l'expérience des choses de ce pays et puis n'avons nous pas le droit d'exprimer librement notre opinion sur la marche d'une œuvre à laquelle nous participons — et qui n'est pas "l'œuvre" de M. l'abbé Benoit, — sans que ce dernier puisse se permettre, pour cela, des écarts de langage et des invectives à notre égard?

Nous avons dit, et nous le répétons, que « Mgr Tibéri avait demandé et obtenu la fermeture de la chapelle des Assomptionnistes qui en étaient arrivés à ériger une seconde paroisse dans la sienne.

Il regardait cette chapelle située à deux pas de l'église paroissiale, comme absolument inutile et n'admettait pas qu'on détournât ainsi, de son but véritable, « l'œuvre de mer » en en faisant une « œuvre de terre. »

Et en cela, il avait raison. »

Nous avons dit, et nous le répétons, « que les services rendus aux marins par l'œuvre de mer » à terre sont insignifiants, à côté de ceux que leur rendrait un second navire hôpital comme le St-François d'Assise. »

Qui osera nous contredire?

Ce dernier navire, en effet, dans sa croisière de l'année dernière, tant à Islande qu'à Terre-Neuve, a communiqué avec près de 800 bateaux de pêche, hospitalisé de 80 à 100 malades, compté 900 journées d'hôpital, recueilli 26 naufragés, donné 300 consultations, distribué ou reçu plus de 30000 lettres, rapatrié 35 marins en France.

Ces résultats sont merveilleux, et vraiment, le digne et distingué commandant du "St-François d'Assise", qui est si justement aimé et apprécié de tout le monde sans exception, a droit à toutes nos félicitations.

Mais tout le monde est d'accord aussi pour reconnaître que ce seul navire ne peut suffire à procurer aux marins banquiers tous les secours dont ils ont besoin; qu'il faudrait au moins un second navire-hôpital pour qu'ils puissent, à eux deux, se partager la besogne en Islande et à Terre-Neuve.

La Société des Œuvres de mer y songe depuis longtemps, mais attend toujours du Gouvernement une subvention qui ne vient pas ou qui, tout au moins, est insuffisante.

La Société, si nos renseignements sont exacts, avec le surplus des recettes an-

nuelles qu'elle possède et une subvention de 20000 francs, pourrait arriver à armer un deuxième navire. Mais alors pourquoi ne fait-elle pas elle-même quelques sacrifices, ceux du moins qu'elle pourrait faire sans beaucoup d'inconvénients, comme celui de restreindre certaines dépenses inutiles qui sont faites dans "sa maison de famille" à St-Pierre, laquelle, jusqu'à présent, n'a rendu et ne rend encore à nos marins que des services insignifiants, quoiqu'en dise M. l'abbé Benoit qui trouve que le fonctionnement de cette maison est par-fait et qu'il n'y a aucune modification à y apporter!!!

Chaque année, elle dépense pour son entretien une somme qui varie (voir le bulletin des œuvres de mer) entre 10 et 12000 francs. Si on ajoute à cette somme les divers frais, tels que les voyages — car il faut les compter ces frais! bien que le printemps dernier "La Morue Française" ait offert à l'œuvre — pour ce même M. l'abbé Benoit, un passage gratuit en 1ère classe sur le vapeur Sylvie — Si on ajoute à cette somme, disons-nous, les frais de voyages, les gratifications aux employés, les cadeaux faits par les directeurs aux jeunes gens qui leur prêtent leur concours etc... etc... on atteint facilement la somme de 20000 francs déclarée nécessaire pour compléter les frais d'armement d'un second navire.

Et de cette façon, au moins, l'argent que les catholiques de France et tous ceux qui s'intéressent à nos marins versent annuellement aux œuvres de mer, servirait utilement.

Et tout d'abord, cette chapelle située à environ 100 mètres de l'Eglise Paroissiale, fermée par Mgr Tibéri, pour la raison que nous avons indiquée, et rouverte cette année d'après ce qu'annonce du moins le "Réveil" !!!... Cette réouverture coïncide d'une façon étrange avec le remplacement... significatif de M. l'abbé Sylvent, prêtre séculier attaché aux Œuvres de mer, par M. l'abbé Benoit ex-assomptionniste!!! si cette chapelle est rouverte, comme le prétend le Réveil, nous ne voyons pas comment, après avoir été considérée si longtemps comme inutile, elle serait devenue tout-à-coup nécessaire, surtout aujourd'hui que le nombre de marins a diminué sensiblement. Le Père Benoit pourrait peut-être nous donner la raison de son utilité!!

Quant à "la maison de famille", si elle n'est pas assidûment fréquentée par les marins comme elle pourrait l'être, c'est la faute des directeurs de l'œuvre qui ne font rien pour sa réorganisation.

Par qui est-elle surtout fréquentée? Par des jeunes gens, quelques fonctionnaires, des ouvriers et quelques petits-pêcheurs St-Pierrais qui seraient bien mieux chez eux, dans leur famille. Beaucoup de ces

jeunes gens viennent là, attirés par des soirées récréatives, par l'espoir d'avoir un paquet de tabac, un almanach, un journal à lire, par le désir de jouer une partie de carte, de loto ou de dé: on nous a même assuré que des enfants y venaient chercher des objets de piété, tels que chapelets, médailles, images etc. .

Tout cela évidemment, c'est fort bien, peut faire beaucoup de bien à ceux qui sont l'objet de toutes ces prévenances, mais les marins de France, pour qui tout cela a été donné, en sont privés d'autant, n'étant pas là pour en profiter. Et quand par hasard ils y sont, ce qui arrive, pour quelques uns d'entr'eux, en avril et octobre, pendant une quinzaine de jours, et ensuite, principalement à la saison du capelan, ils trouvent leur place prise et occupée par ces jeunes gens, ces ouvriers, ces petits pêcheurs, par ces enfants même dont la place, à notre humble avis du moins, n'est pas de se trouver au milieu de marins dont le langage, très peu académique, laisse souvent à désirer.

Encore une fois l'Œuvre de mer "à terre" ne saurait donner — quoiqu'en dise M. l'abbé Benoit qui tient peut-être à conserver sa place qui est une petite sinécure — des résultats satisfaisants tant qu'elle n'aura pas été réorganisée, comme nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, et surtout tant qu'elle ne sera pas faite pour les marins, et pour les marins seulement, à l'exclusion de tout autre personne.

Et encore les services rendus par elle resteront insignifiants, nuls pour ainsi dire, à côté de ceux qu'un second navire rendrait à nos marins.

C'est de ce côté que la Société des Œuvres de mer devrait diriger ses efforts. Espérons qu'elle comprendra un jour que nous avons raison. Nous reviendrons du reste là-dessus.

Cémoiy

HOPITAL LOCAL

Nous prions les personnes qui nous envoient des notes sur l'administration de l'hôpital de les adresser directement à qui de droit.

Nous allons tout prochainement traiter la question de l'hôpital au double point de vue budgétaire et humanitaire.

Quelle différence entre l'Administration actuelle et la précédente!!! si l'on nous avait écoutés, tout y fonctionnerait encore, à la satisfaction de tout le monde, quelques grincheux de parti-pris exceptés.

Les sœurs infirmières si bonnes et si dévouées ont été jetées à la porte de l'hôpital, sans qu'on s'inquiète de leur situation, de leur âge et du reste. Et maintenant, le désordre et l'incurie règnent à l'hô-

pital sous la protection bienveillante de l'Administration supérieure qui s'en moque, à l'en juger par ses actes.

Mais tout cela n'aura qu'un temps. Et les gaspilleurs, les fêtards et le reste dev ont filer, pour le plus grand bien des marins, de l'armement et des finances qui souffrent de cet état de choses.

L'an prochain, nous tâcherons d'avoir notre hôpital et nos infirmières que nous prions la mère Béatrix de nous fournir. Et nos vieux « mathurins » seront heureux de revoir à leur chevet, la digne sœur Césarine et ses compagnes qui leur prodigueront leurs soins, suivis de quelques bonnes prières qui ne leur feront pas de mal non plus!!

L'Œuvre de mer « à terre », au lieu de prendre des pensionnaires bien portants, ou bien de s'occuper de journalisme, de choses qui ne la regardent pas et de faire de la politique locale et religieuse dans l'ombre, aurait mieux fait d'avoir un hôpital payant, à terre, avec des sœurs comme infirmières!

Le navire hôpital y aurait déversé, à la suite de chaque croisière ses malades, qu'un médecin de St-Pierre aurait régulièrement visités et soignés.

Mais M. l'abbé Benoit trouve que tout fonctionne parfaitement chez lui, que l'on doit s'en tenir là; et nous qui adressons chaque année, notre obole à l'œuvre, n'avons qu'à casquer et nous taire.

Il préfère peut-être, présider une petite fête, y faire un *layus*, distribuer quelques paquets de tabac et quelques médailles que passer quelques nuits au chevet des malades.

L'amélioration du sort des marins nous intéresse vivement et nous sommes surpris que M. l'abbé Benoit ne veuille rien faire dans ce sens, ni écouter personne. S'il ne nous écoute pas il nous entendra, car nous ne nous en tiendrons pas là.

LA TRAPPE DE LA MAISON EDOUARD SIRE

Il faut véritablement que l'enquête soit bien mal menée pour ne pas mettre la main sur les individus qui ont coupé la trappe de M. Edouard Sire.

Certains gens préfèrent moucharder et faire les vadecards que travailler honnêtement à faire leur devoir.

Tout le monde sait que des gens ont proféré des menaces. Le Commissaire de police a-t-il signalé ces gens là au parquet??

Il faut que l'enquête aboutisse et que ces actes de vandalisme et de sauvagerie impardonnables soient réprimés et punis.

LE PAUVRE HOMME!

Le pauvre homme du « Réveil » trouve que la « Vigie » n'est pas assez gentille pour lui, qu'elle le malmène parfois trop rudement, qu'elle l'insulte, le calomnie et le diffame. Quel malheur!

Mais depuis quand a-t-il donc l'épiderme si sensible?... Et nous qui croyions, pour le lui avoir entendu dire bien souvent, que les insultes, les injures et les calomnies ne « l'atteignaient pas », qu'il était « cuirassé et blindé » en conséquence, qu'un « coup de brosse était bien vite donné », que toutes « nos insinuations malveillantes le laissaient froid » etc.!... Et nous nous étions presque laissés dire qu'il était peut-être du nombre de ces gens qu'on ne saurait, en aucune façon, calomnier et diffamer, ayant perdu depuis longtemps toute réputation et tout honneur. C'était là, évidemment, une erreur que nous sommes enfin heureux de pouvoir rectifier.

Mais encore faudrait-il qu'il nous dise en quoi nous avons bien pu le calomnier et le diffamer, car enfin, c'est chose bien grave que tout cela?...

Si encore nous l'avions accusé d'avoir mis la main dans la poche d'un pauvre diable, voire même dans la bourse de son curé; d'être un incendiaire de bâtiments publics ou même de certains livres de comptes, nous comprendrions sa colère et sa fureur; mais c'est tout au plus, si nous avons donné à entendre que ce pauvre homme avait un poil dans le creux de la main qui le faisait beaucoup souffrir et qui était cause de son infortune, autant et plus, que les mauvaises années.

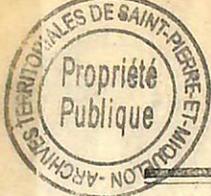
Pouvions-nous donc lui décerner le titre de *travailleur* et de *vaillant* qu'à notre connaissance, il n'a jamais mérité?...

Quoiqu'il en soit, il nous invite très aimablement à cesser ce qu'il appelle nos *calomnies* et à suivre le bon exemple qu'il nous a toujours donné, depuis qu'il s'est fait journaliste-mendiant.

Semblable invitation n'est point pour nous déplaire et nous aurions mauvaise grâce à ne pas vouloir nous y conformer.

LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

On y travaille avec activité mais il y a beaucoup à faire, et le travail y est rendu difficile et délicat, à cause des mal façons léguées par Messieurs Peneau frères qui se sont contentés de faire le travail facile et ont laissé de côté toutes les difficultés.



OUVRONS L'ŒIL !

On nous communique la note suivante avec prière d'insérer:

Une maison de l'Ouest envoie cette année deux chalutiers à Terre-Neuve.

Cette Maison a imaginé, sur le conseil d'un Bordelais, d'envoyer le chasseur qui prendra la morue de ces deux chalutiers à Sydney, pour que le transbordement puisse s'y faire, d'où le chasseur reviendra sur Bordeaux.

Dans l'état de la législation, et étant donné que le service des Douanes Françaises est établi à St-Pierre et Miquelon, la déclaration de retour permettant l'introduction en France de la morue comme pêche Française, ne peut être faite que par le Service des Douanes de St-Pierre et Miquelon, et un navire expédié de Sydney, même avec le visa du Consul, ne pourra pas bénéficier de la qualité de pêche Française.

Nous savons que la Maison en question a déjà employé auprès de l'Administration des Douanes certaines influences pour que sa combinaison puisse être acceptée; cette Maison d'ailleurs paraît tout à fait ignorante des règlements qui régissent les opérations de morue.

Dans l'état de crise de St-Pierre et Miquelon, il n'est pas possible que l'Administration des Douanes laisse établir à Sydney une concurrence qui porterait un nouveau coup à notre Colonie.

Il y a lieu de remarquer également qu'en autorisant le transbordement dans un port étranger qui n'a même pas un Consul Français de carrière, on ouvre le port à la possibilité de la fraude, rien n'étant plus facile dans un tel cas de charger le chasseur avec tout ou partie de morues étrangères.

Le travail lui fait peur

Il faut tout de même que l'illustre Directeur du "Réveil" soit bien à bout d'arguments pour en être réduit à reprocher à M. Louis Légasse d'avoir aidé *généreusement* son oncle et ses cousins, et, à ceux-ci, d'avoir accepté une situation qui leur permet de vivre honorablement, en *travaillant*.

Que n'a-t-il donc lui-même recours à ses nombreux amis?... Pourquoi ne se fait-il pas, comme tant d'autres, employé ou commis chez l'un d'entre eux, plutôt que de vouloir jouer au *grand* journaliste?... Le travail n'a jamais déshonoré personne, mais il fait peur à bien des gens et le

pauvre homme du "Réveil" nous semble beaucoup être de ceux-là !

Popol calomnié

Monsieur "Popol" est en colère:

On l'a traité de *fainéant*...

Pour insulter à sa misère
Faut pas avoir de cœur, vraiment!

Tout le monde ne peut pas être

Un *Empereur*, un *Mikado*,

Et l'on peut bien être son maître
Sans avoir des bateaux sur l'eau!

Puis, l'honneur d'avoir été maire
Pendant un peu plus de quinze ans
Vaut bien mieux, pour ce pauvre hère
Que les plus beaux écus sonnants.

Et puis, pourquoi tous ces reproches?...

Est-ce donc sa faute, après tout,
S'il ne peut plus vendre ses *pioches*
Et s'il est chassé de partout ?

Et, quand il vendait sa *bougie*,
N'a-t-il pas montré qu'il savait,
Comme un autre, gagner sa vie ?
Et maintenant, il ne saurait!...

Allons donc! Trêve aux calomnies!

"Popol" est un fameux *Working*

N'ayant que trop d'économies

Pour « son *tabac* et son *morning*. »



FÊTE NATIONALE

La ville de St-Pierre est en deuil à la suite du naufrage des goëlettes Blanche et Madeleine qui ont dû sombrer sur les bancs de Terre-Neuve, lors de l'effroyable tempête du 7 avril dernier:

Plus de 40 St-Pierrais — et des meilleurs — ont disparu. Le prochain n° de la Vigie contiendra un article sur ces vaillants pêcheurs dont les noms seront rappelés à cette occasion.

Le Maire de la ville, Monsieur Emile Poirier a décidé d'accord avec ses deux adjoints et les autres conseillers, de recevoir à l'hôtel de ville Monsieur l'Amiral Thierry, les officiers des navires de Guerre, l'Administrateur de la Colonie, les chefs d'administration et de service, le 14 juillet, vers 11 du matin.

Discours, présentations et champagne à cette occasion. Mais l'on fera peu de choses par ailleurs, en signe de deuil, à l'exception du Tir, de quelques jeux sur la place et de la retraite au flambeau.

Société Musicale de St-Pierre

AVIS

Un Cours gratuit de Solfège est ouvert à partir du 17 Juillet pour les jeunes gens âgés de 14 à 18 ans.

Les élèves désireux d'y prendre part sont priés de se faire inscrire chez M. Th. Déminiac le lundi 15 de 11 heures à midi.

Le règlement à suivre sera communiqué au père ou au tuteur de l'élève avant son inscription définitive.

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement, Chaussures, Epicerie, Rouennerie, Mercerie, Articles de Paris etc... prix très avantageux.

EN DÉPOT

Chaînes de la maison E. Davaine et fils

Câbles acier de la maison Lamberti

Copper Paint et autres peintures de Baltimore Copper Paint Co

AGENCE de l'Assurance sur la vie
"The Mutual Life Insurance Co of
New-York".

Imp. LA VIGIE St-Pierre et Miquelon

Le Gérant Fernand Dotsabide